



Paris, le 27 janvier 2022

**Négociations commerciales 2022**  
**Les enseignes de la FCD appliqueront intégralement la loi Egalim 2**  
**et appellent les grands industriels à plus de responsabilité**

Les Ministres de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie ont réuni, ce jour, le Comité de suivi des négociations commerciales.

La FCD et ses enseignes ont fait part, à cette occasion, de leur forte inquiétude sur les négociations en cours, en raison notamment de l'attitude irresponsable de nombreuses grandes entreprises industrielles, étrangères ou françaises.

Les hausses demandées par les industriels s'élèvent en moyenne entre 7 et 8%. Ces hausses ne correspondent que pour un tiers aux conséquences de l'inflation des matières premières agricoles, sanctuarisées par la loi Egalim 2. Or, de nombreux industriels refusent de justifier la part non agricole de ces hausses, parfois de manière identique, et refusent même toute discussion visant à modérer l'impact sur les prix à la consommation, pour préserver leurs marges, pourtant historiquement hautes. Cette attitude d'opacité et de blocage est inadmissible.

Industriels comme distributeurs ont un rôle à jouer pour sauvegarder le pouvoir d'achat des Français. L'attitude de certains grands industriels, qui détourne l'esprit de la loi Egalim 2, ne peut être acceptée, à un moment où la situation de beaucoup de Français est déjà difficile, en raison de la hausse de nombreux postes de dépenses.

Il convient, en revanche, de saluer l'avancée des négociations avec un grand nombre de PME, qui ont d'ores et déjà permis de trouver des accords satisfaisants pour tous.

La FCD et ses enseignes réaffirment leur volonté totale de respecter la loi Egalim 2 et son esprit, afin notamment de permettre le maintien d'une agriculture forte et durable. C'est tout l'enjeu des négociations en cours qui doivent désormais pouvoir aboutir au plus vite.

Elles demandent aux pouvoirs publics de mettre en œuvre les procédures juridiques, de médiation et de contrôle nécessaires auprès des grandes entreprises industrielles, pour les remettre sur la voie de la responsabilité. Il reste un mois pour réussir tous ensemble !

**A propos de la FCD :** La Fédération du Commerce et de la Distribution regroupe la plupart des enseignes de la grande distribution, qu'il s'agisse de distribution alimentaire ou distribution spécialisée. Ce secteur compte 750 000 emplois, plus de 10 millions de clients par jour, 2131 hypermarchés, 5962 supermarchés, 3952 supermarchés à dominante marques propres (ex maxidiscomptes), près de 3700 drives, environ 20 000 magasins de proximité, plus de 30 000 points de vente pour un volume d'affaires d'environ 200 milliards d'euros. La FCD intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, du développement durable, des relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), des relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.

**Contact :** Sophie Amoros : [samoros@fcd.fr](mailto:samoros@fcd.fr) - 01 44 43 99 12 - 06 15 72 13 82